

Procès-verbal de l'assemblée du 26 juin 2025
(No 17 de la législature 2021 – 2026)

Le Conseil communal d'Etagnières a été convoqué en assemblée le jeudi 26 juin 2025 à 20h.00 avec l'ordre du jour suivant :

1. **Accueil, appel**
2. **Communication(s) du Bureau**
3. **Communication(s) de la Municipalité**
4. **Adoption du PV de la séance du 27.03.2025**
5. **Adoption du Préavis 40/06.2025 – Gestion et comptes 2024**
6. **Adoption du Préavis 41/06.2025 – Demande d'un crédit d'étude de CHF 61'500.00 TTC pour l'étude jusqu'à la phase d'avant-projet de la restauration de l'église catholique St-Germain d'Assens**
7. **Adoption du Préavis 42/06.2025 – Demande d'un crédit d'étude de CHF 180'000.00 TTC pour l'étude d'extension du centre sportif au chemin du Saux**
8. **Election à la Présidence du Conseil pour la période du 01.07.2025 au 30.06.2026**
9. **Election à la Vice-présidence du Conseil pour la période du 01.07.2025 au 30.06.2026**
10. **Election des scrutateurs pour la période du 01.07.2025 au 30.06.2026**
11. **Election des suppléants scrutateurs pour la période du 01.07.2025 au 30.06.2026**
12. **Election de la commission de gestion et finances pour la période du 01.07.2025 au 30.06.2026**
13. **Election d'un membre suppléant à la commission de gestion et finances pour la période du 01.07.2025 au 30.06.2026**
14. **Election d'un membre à la commission des délégués au Conseil intercommunal de l'AEM**
15. **Assermentation d'un conseiller municipal dès le 01 juillet 2025**
16. **Informations de la Municipalité :**
 - a) **Rue du Bourg 1 : report des travaux de rénovation au printemps 2026**
 - b) **MCH2 : quelles implications pour la Commune**
 - c) **Législature 2026 – 2031 : calendrier électoral, séance d'information à la population**
 - d) **Remerciements à Mme Annelise Isaaz et bienvenue à M. Roger Bataillard**
17. **Divers et propositions individuelles.**

Présidence : Monsieur Patrick Nessi, Président.

Monsieur le Président rappelle que la séance est publique.

Se sont excusés : Messieurs Burri Alain, Cherpit Laurent, Delmonico Cédric, Gutschmidt Gunnar, Martin Thomas, Pittet Anthony, Thomet Julien, Vaney Laurent et Vionnet Yves.

Absences non excusées : Messieurs Isaaz Olivier et Michellod Denis.

En préambule, M. le Président déclare que :

- le conseil communal a été régulièrement convoqué par écrit, dans le délai imparti selon les art.25 et 48 du Règlement du conseil communal d'Etagnières.
- la séance est ouverte au public (art. 51 du Règlement du conseil communal d'Etagnières).
- aucun membre ne peut parler assis, à moins qu'il en ait obtenu la permission du Président (art. 68 du Règlement du conseil communal d'Etagnières).

1. Accueil, appel.

L'appel faisant ressortir la présence de 24 conseillères et conseillers, le quorum est ainsi atteint (art. 50 du Règlement du conseil communal d'Etagnières et art.26 LC). L'assemblée peut

valablement délibérer. M. le Président déclare la séance ouverte et souhaite qu'elle soit fructueuse. Il se réjouit qu'elle se déroule dans une atmosphère de convivialité et d'ouverture.

2. Communication(s) du Bureau.

M. le Président demande à l'assemblée si l'ordre du jour est accepté ou si des modifications doivent être apportées et Mme Annelise Isaaz, Municipale des écoles et de l'action sociale, demande que soit rajouté au pt.16 (*Informations de la Municipalité*): Fin d'activité du Jardin d'enfants en pt.16.b. De ce fait, les autres points du pt.16 sont ainsi décalés.

L'assemblée accepte cette modification et l'ordre du jour est accepté à l'unanimité par les membres présents.

3. Communication(s) de la Municipalité.

NEANT.

4. Adoption du PV de l'assemblée du 27.03.2025.

Le PV de la dernière assemblée a été transmis aux membres du Conseil avec la convocation de ce jour. Il est déposé sur la table à disposition des conseillères et conseillers. Sa lecture n'est pas demandée mais M. Philippe Isaaz demande la correction suivante au pt.7 : "dans le cadre des aménagements du secteur de la nouvelle gare, il faudrait prévoir un accès en direction du centre sportif".

Moyennant cette correction, ce PV est accepté à l'unanimité par les membres présents. M. le Président prie le secrétaire d'effectuer la correction et de l'insérer dans les archives.

5. Adoption du Préavis 40/06.2025 – gestion et comptes 2024.

M. Pascal Favre, Syndic et responsable des finances, passe en revue le dossier relié que toutes les conseillères et tous les conseillers ont reçu avec la convocation en donnant la possibilité aux membres d'intervenir à tout moment. Ce dossier comporte les "Commentaires sur la gestion et les comptes de l'exercice 2024".

M. le Syndic relève que :

- le compte de fonctionnement montre un excédent de revenus de Frs. 1'652.91 après les écritures de boucllement alors que le budget 2024 prévoyait un excédent de charges de Fr. 119'029.-.
- la valeur du point d'impôt, en fonction du décompte provisoire de péréquation 2024, est de Frs. 46'900.- (*Fr.45'069.- selon le décompte final de la péréquation 2023*).
- l'écart budget-comptes est, pour les charges de Frs. 847'474.67 alors qu'il est de Frs. 968'156.58 pour les revenus.
- la marge d'autofinancement, à savoir le résultat purement financier (*cash-flow*), est de Frs. 1'354'892.- (*2023 : 1'118'241.-*). La marge d'autofinancement moyenne des dix dernières années est maintenant de Frs. 942'558.- (*2023 : 886'470.-*).
- le montant total des dépenses d'investissements 2024 du patrimoine administratif est de Frs. 445'213.38 (*2023 : 236'998.35*).
- l'endettement total a diminué de Frs. 314'693.- (*2023 : 1'795'704.-*) passant de Frs. 7'027'810.- à 6'713'117.- (*2023 : de 8'823'514.- à Fr. 7'027'810.-*).
- au terme de l'exercice 2024 :
 - l'endettement total par habitant est de Frs. 5'646.- (*5'996.- en 2023*).
 - en comparaison, l'endettement total 2023 par habitant pour l'ensemble des communes vaudoises (*sans Lausanne*) était de Frs 5'759.- (*5'786.- en 2023*)
 - l'endettement net par habitant passe de Frs. 3'659.- en 2023 à Frs. 2'850.- en 2024
- Il passe ensuite en revue les différents comptes répertoriés et répond aux questions soulevées avant de clore son intervention.

M. Karim Marlève, membre de la commission de gestion et des finances lit leur rapport qui invite les conseillères et conseillers à accepter les conclusions du préavis municipal telles que présentées.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président peut ainsi passer au vote.

M. le Président lit les conclusions du préavis municipal qui demandent aux conseillères et conseillers d'accepter la Gestion et les Comptes 2024 tels que présentés par la Municipalité dans son préavis, soit :

Au vu de ce qui précède et conformément aux dispositions légales en la matière, la Municipalité vous invite à prendre la décision suivante :

Le Conseil communal d'Etagnières

- *après avoir pris connaissance des comptes 2024,*
- *du préavis de la Municipalité,*
- *vu le rapport de la Commission de gestion et des finances,*
- *et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour*

décide

- 1) *d'accepter la gestion et les comptes 2024 ;*
- 2) *de prendre connaissance des autres éléments du rapport sur les comptes de l'année 2024, notamment du tableau des dépenses d'investissements, du tableau des flux de trésorerie et autres éléments financiers ;*
- 3) *de donner décharge à la Municipalité de sa gestion ;*
- 4) *de relever la Commission de gestion et des finances de son mandat.*

Votation : A main levée et à l'unanimité, les conseillères et conseillers communaux acceptent les comptes et la gestion 2024 conformément au préavis municipal sans modification.

6. Adoption du Préavis 41/06.2025 – Demande d'un crédit d'étude de CHF 61'500.00 TTC pour l'étude jusqu'à la phase d'avant-projet de la restauration de l'église catholique St-Germain d'Assens.

M. Bertrand Pittet, Municipal des bâtiments, passe en revue le préavis municipal que toutes les conseillères et tous les conseillers ont reçu avec la convocation en donnant la possibilité aux membres d'intervenir à tout moment.

Cette demande de crédit fait suite à la demande formulée par le Conseil de paroisse catholique Sr-Germain d'Assens aux Municipalités des communes d'Assens et d'Etagnières afin de mettre en œuvre les réflexions quant à l'entretien de cette église.

Le mandat a été confié au bureau "Graf + Rouault Architectes Sàrl" à Lausanne qui sont spécialisés dans la restauration d'objets historiques et qui ont déjà œuvré à la restauration de l'ancienne église St-Germain d'Assens.

L'objectif de ce crédit d'étude est de permettre l'élaboration d'un devis estimatif détaillé des futurs travaux de rénovation.

Pour rappel, les frais d'entretien des bâtiments ecclésiastiques sont à la charge des communes, formant la paroisse, au prorata de leur nombre d'habitants. Le crédit d'études total est de Frs. 150'000.- réparti à 41% pour la commune d'Etagnières et à 59% pour la commune d'Assens.

M. Jean-Pierre Martin, membre des commissions de gestion et des finances ainsi que des Bâtiments lit leur rapport conjoint qui invite les conseillères et conseillers à accepter les conclusions du préavis municipal telles que présentées.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président peut ainsi passer au vote.

M. le Président lit les conclusions du préavis municipal qui demandent aux conseillères et conseillers d'accepter la demande d'un crédit d'étude de Frs. 61'500.- TTC pour l'étude

jusqu'à la phase d'avant-projet de la restauration de l'Eglise catholique St-Germain d'Assens tels que présentées par la Municipalité dans son préavis, soit :

Au vu de ce qui précède et conformément aux dispositions légales en la matière, la Municipalité vous invite à prendre la décision suivante :

Le Conseil communal d'Etagnières

- après avoir pris connaissance du préavis municipal 41/06.2025,
- vu le rapport des Commissions de gestion et finances et des Bâtiments,
- et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. d'accepter la demande d'un crédit d'étude de Frs. 61'500.- TTC pour l'étude jusqu'à la phase d'avant-projet de la restauration de l'Eglise catholique St-Germain d'Assens
2. d'autoriser la Municipalité à souscrire un emprunt pour tout ou partie du montant de ce crédit auprès de l'établissement de son choix.

Votation : A main levée et à l'unanimité des membres présents, les conseillères et conseillers communaux acceptent les conclusions du préavis municipal sans modification.

7. Adoption du Préavis 42/06.2025 – Demande d'un crédit d'étude de CHF 180'000.00 TTC pour l'étude d'extension du centre sportif au chemin du Saux.

M. Bertrand Pittet, Municipal des bâtiments, passe en revue le préavis municipal que toutes les conseillères et tous les conseillers ont reçu avec la convocation en donnant la possibilité aux membres d'intervenir à tout moment.

Cette demande de crédit d'étude a pour but de réaliser l'étude d'extension du site permettant, dans le futur, d'accueillir un plus grand nombre de joueurs et joueuses sur les terrains d'Etagnières.

La Municipalité d'Assens s'est approchée de la Municipalité d'Etagnières afin de déterminer quelle serait la potentialité d'une utilisation conjointe possible du site du chemin du Saux pour les entraînements des équipes jouant sur le site du FC Assens.

Par ailleurs, tous les clubs de Football rencontrent des problèmes dus au manque d'infrastructures les amenant à refuser, surtout au sein des juniors, des enfants souhaitant pratiquer cette activité mais ne trouvant pas d'équipes pour le faire faute de terrains de jeu en suffisance.

Ces éléments ont amené les deux Municipalités ainsi que les représentants du FC Assens et de l'Association du FC Etagnières qui gère les terrains et vestiaires du chemin du Saux, mis à disposition du FC Echallens-région, à se rencontrer à plusieurs reprises afin d'analyser la situation et trouver des pistes de développement.

Ces analyses ont mis en lumière la nécessité de construire un nouveau terrain de jeu en synthétique ainsi qu'un nouveau bâtiment permettant d'accueillir, entre autres, deux vestiaires joueurs/joueuses supplémentaires.

Le mandat a été confié au bureau d'architecture Pezzoli SA qui avait déjà réalisé, en 2008, la précédente extension du centre sportif.

L'objectif de ce crédit d'étude est de déterminer un projet d'extension et de chiffrer les coûts de réalisation de ces infrastructures.

Une première présentation du programme envisagé a eu lieu lors de la séance du Conseil communal du 27 mars 2025 et un vote d'intention, souhaité par la Municipalité, avait permis

de montrer qu'une majorité de conseillères et conseillers présents étaient favorables à ce que des investigations se poursuivent jusqu'à la phase d'étude de projet.

La détermination du montant du crédit d'étude est basée sur la variante la plus onéreuse, pour un coût total des travaux, estimée à 3.8 Mio TTC.

Le planning indicatif permettrait de mettre ces infrastructures à disposition en 2027.

La répartition des coûts de cette étude, au regard des populations respectives, débouche sur une participation de 41% pour la commune d'Etagnières (Frs.73'800.-) et de 59% pour la commune d'Assens (Frs.106'200.-). Ce projet est également éligible à de potentielles subventions cantonales ainsi qu'à un soutien du fonds du sport vaudois qui pourrait atteindre 25 à 30% du montant de l'étude.

Ce projet est important pour répondre à la forte demande en terrains de Football et d'infrastructures associées et ce, dans une logique de coopération entre les deux communes. La création de ces nouvelles installations permettra non seulement d'améliorer l'offre sportive pour nos jeunes et nos équipes féminines, mais également de renforcer la synergie dans le domaine du sport et de l'aménagement du territoire.

M. Ph.Isaaz : dans le cadre de la planification des circulations dans le secteur de la nouvelle gare, je propose de prévoir, entre autres, un accès entre la RC 401 et le chemin du Saux, en adaptant quelque peu l'actuel chemin AF qui donne déjà le tracé. Le coût de ce futur accès devrait être inclus dans le futur préavis qui nous sera sans doute présenté pour le crédit d'ouvrage de l'extension du centre sportif car, à mon avis, cet investissement routier devrait également être à charge de tous les intervenants.

Il s'en suit une discussion avec divers intervenants concernant la première variante (*plus onéreuse*) et la deuxième variante (*moins onéreuse*) et il en ressort que, fort de la décision favorable du Conseil communal le 27.03.2025, il faut poursuivre l'étude de cette extension du centre sportif.

M. Ph.Isaaz : lors de l'étude de l'extension du centre sportif, comment pensez-vous évaluer l'apport de la commune d'Etagnières, apport immatériel qui sera représenté par la mise à disposition d'un terrain zoné, donc constructible ? Le transfert ou l'abandon de cette valeur, au profit du nouveau complexe, devra sans doute être autorisé par le Conseil communal dès lors, la réponse devrait nous intéresser.

M. Pascal Favre, Syndic : au regard du crédit, un chiffrage sera précisé quant aux conventions d'utilisation et d'entretien des infrastructures du site entre les communes lors de la présentation du crédit d'ouvrage. Le Syndic précise également que la zone est affectée en zone d'utilité publique et que la commune d'Etagnières restera propriétaire des infrastructures construites. Il n'y aura pas de perte de valeur par la mise en œuvre de la réalisation d'infrastructures puisque celles-ci se feront dans l'affectation dévolue à cette zone.

M. D.Martin : quelles seront les dimensions du terrain synthétique ?

M. Bertrand Pittet, Municipal des bâtiments : aujourd'hui, nous demandons un crédit d'étude qui devra déterminer les variantes. En fonction de ces variantes, les dimensions pourraient évoluer selon les contingences du Service des forêts et des distances aux limites préconisées. Ce sont les études qui permettront d'y voir plus clair. Actuellement, et sur la base des éléments présentés lors de la séance du 27 mars dernier, le terrain synthétique, dans la variante A, a des dimensions de 64 mètres de large sur 100 mètres de long.

M. Guenzi pense que la commune d'Etagnières doit préserver une valorisation vis à vis de la commune d'Assens qui elle, à cause de sa situation, est demanderesse.

M. Michael Chatelan, Municipal de l'urbanisme déclare qu'il vaut mieux valoriser cette zone maintenant qu'il y a une demande concrète d'extension d'infrastructures sportives avant que le Canton ne l'exige dans le futur via une révision de notre plan général d'affectation et que cette dernière, faute d'avoir été utilisée à des fins d'utilité publique, ne redevienne une surface colloquée en zone agricole.

M. Pascal Favre, Syndic ajoute par ailleurs que pour le Canton, les accessibilités sont déjà réalisées par le fait que cette zone est déjà légalisée "zone d'utilité publique". De plus, comme

expliqué dans le préavis, la répartition des coûts se fera au prorata du nombre d'habitants des communes (41% pour Etagnières et 59% pour Assens). L'effort conséquent de cette commune pour la construction et l'entretien d'infrastructures hors de son territoire communal est déjà important et comme dans toutes négociations, il faut aussi savoir jusqu'où on peut aller dans la formulation d'exigences financières. Et que les accès, tant par le Sud que par le Nord, permettent l'accessibilité au centre sportif sans frais complémentaires à engager.

M. D. Martin : votation sur le crédit d'étude, la commune d'Etagnières accepte et la commune d'Assens refuse ; qu'est-ce qu'on fait ?

M. Pascal Favre, Syndic : la commune d'Etagnières ne partira pas seule dans la réalisation d'une telle infrastructure. Le projet sera mort-né.

M. Jean-Pierre Martin, membre des commissions de gestion et des finances ainsi que des Bâtiments lit leur rapport conjoint qui invite les conseillères et conseillers à accepter les conclusions du préavis municipal telles que présentées.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président peut ainsi passer au vote.

M. le Président lit les conclusions du préavis municipal qui demandent aux conseillères et conseillers d'accepter la demande d'un crédit d'étude de Frs. 180'000.- TTC pour l'étude de l'extension du centre sportif au chemin du Saux tels que présentées par la Municipalité dans son préavis, soit :

Au vu de ce qui précède et conformément aux dispositions légales en la matière, la Municipalité vous invite à prendre la décision suivante :

Le Conseil communal d'Etagnières

- après avoir pris connaissance du préavis municipal 42/06.2025,
- vu le rapport des Commissions de gestion et finances et des Bâtiments,
- et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

3. d'accepter la demande d'un crédit d'étude de Frs. 180'000.- TTC pour l'étude de l'extension du centre sportif "Au chemin du Saux"
4. d'autoriser la Municipalité à souscrire un emprunt pour tout ou partie du montant de ce crédit auprès de l'établissement de son choix.

Votation : A main levée, par 20 oui, 1 non et 2 abstentions, les conseillères et conseillers communaux présents acceptent les conclusions du préavis municipal sans modification.

8. Election à la Présidence du Conseil pour la période du 01.07.2025 au 30.06.2026.

M. le Président déclare qu'il est candidat à sa propre succession mais demande si un(e) (ou des) conseiller(ères) serai(en)t candidat(es). Ce n'est pas le cas et, aussitôt, il est élu par acclamation de l'assemblée.

M. Patrick Nessi est ainsi élu Président du conseil communal pour la période du 01 juillet 2025 au 30 juin 2026.

9. Election à la Vice-présidence du Conseil pour la période du 01.07.2025 au 30.06.2026.

M. le Président déclare que Mme Laurence Isaaz Vuichard est candidate à sa propre succession mais demande si un(e) (ou des) conseiller(ères) serai(en)t candidat(es). Ce n'est pas le cas et, aussitôt, elle est élue par acclamation de l'assemblée.

Mme Laurence Isaaz Vuichard est ainsi élue Vice-présidente du conseil communal pour la période du 01 juillet 2025 au 30 juin 2026.

10. Election des scrutateurs pour la période du 01.07.2025 au 30.06.2026.

Comme le veut la coutume, les suppléants-scrutateurs, Messieurs Christophe Paris et Laurent Vaney, devraient être les candidats scrutateurs et ces deux candidats scrutateurs sont aussitôt élus par acclamation de l'assemblée et ils acceptent.

Messieurs Christophe Paris et Laurent Vaney sont ainsi élus Scrutateurs du conseil communal pour la période du 01 juillet 2025 au 30 juin 2026.

11. Election des suppléants scrutateurs pour la période du 01.07.2025 au 30.06.2026.

M. le Président demande des candidatures aux conseillères et conseillers en précisant que Monsieur Julien Thomet (*absent lors de cette séance*) a annoncé qu'il accepterait le poste puis, Monsieur Raymond Millioud s'annonce et ces deux personnes sont aussitôt élues par acclamation de l'assemblée.

Messieurs Raymond Millioud et Julien Thomet sont ainsi élus Suppléants -scrutateurs du conseil communal pour la période du 01 juillet 2025 au 30 juin 2026.

12. Election de la commission de gestion et des finances pour la période du 01.07.2025 au 30.06.2026.

L'usage voulant qu'à la fin de chaque année politique, le Président de cette commission en sorte et que chaque membre gravisse un échelon, la commission de gestion et des finances sera composée de :

- Président : Monsieur Astrit Gashi
- 1^{er} membre : Monsieur Karim Marlève
- 2^{ème} membre : Monsieur Jean-Pierre Martin

L'assemblée élit par acclamation et à l'unanimité ces 3 personnes qui acceptent.

13. Election d'un membre suppléant à la commission de gestion et des finances pour la période du 01.07.2025 au 30.06.2026.

Conformément aux vœux de la Commission de gestion et des finances formulé lors de la séance du Conseil du 22 juin 2023 proposant que cette commission perdure le temps de la législature, Monsieur Jean-Pierre Martin propose Monsieur Alexis Bruttin (*actuel Président*) comme Suppléant à la Commission de gestion et des finances pour l'année à venir et il accepte.

Monsieur Alexis Bruttin est aussitôt élu Suppléant à la Commission de gestion et des finances par acclamation de l'assemblée.

14. Election d'un membre à la commission des délégués au Conseil intercommunal de l'AEM.

La commission des délégués au Conseil intercommunal de l'AEM (*Association Epuration des eaux Mortigue*) devant être élue par le Conseil communal, à la suite de l'élection de M. Roger Bataillard à la Municipalité, ce dernier doit être remplacé. M. le Président demande si un(e) (ou des) conseiller(ères) serai(en)t candidat(es) et M. Raymond Millioud s'annonce spontanément. Il est aussitôt élu par acclamation de l'assemblée.

15. Assermentation d'un conseiller municipal dès le 01 juillet 2025.

M. Patrick Nessi, Président, **demande** à l'assemblée de se lever et, conformément à l'Art.5 du Règlement du Conseil communal, **procède** à l'assermentation de Monsieur Roger Bataillard au poste de Municipal à partir du 01 juillet 2025.

À l'issue des lectures d'usage, ce dernier **déclare** « **Je le promets** » ce qui fait qu'à partir du 01 juillet 2025, Monsieur Roger Bataillard sera effectivement membre du Conseil municipal d'Étagnières.

16. Informations de la Municipalité :

M. le Président présente les informations que la Municipalité souhaite donner au Conseil :

- 16.a) Bâtiments : Rue du Bourg 1 : report des travaux de rénovation au printemps 2026 par M. Bertrand Pittet
- 16.b) Social : Fin d'activité du jardin de l'Arc-en-ciel par Mme Annelise Isaaz
- 16.c) Finances : MCH2 - quelles implications pour la Commune par M. Pascal Favre
- 16.d) Législature 2026 – 2031 : calendrier électoral, séance d'information à la population par M. Pascal Favre
- 16.e) Remerciements à Mme Annelise Isaaz et bienvenue à M. Roger Bataillard par M. Pascal Favre

16.a) Bâtiments : Rue du Bourg 1 : report des travaux de rénovation au printemps 2026 par M. Bertrand Pittet.

Le crédit, validé lors de la séance du Conseil communal du 12 décembre 2024, annonçait une rénovation durant l'année 2025 voire début 2026. En fonction de la situation des divers mandataires impliqués, les travaux de rénovation de ce bâtiment sont agendés au printemps 2026.

16.b) Social : Fin d'activité du jardin de l'Arc-en-ciel par Mme Annelise Isaaz.

Un manque d'inscriptions entraînant un manque d'entrées de liquidités pour régler toutes les charges entraîne inexorablement la cessation d'activités de ce jardin d'enfants. C'est ainsi, à regret, que le comité de l'association "Arc-en-ciel" a pris la décision de fermer cette infrastructure.

16.c) Finances : MCH2 - quelles implications pour la Commune par M. Pascal Favre.

M. Pascal Favre, Syndic, remercie tout d'abord les conseillères et conseillers pour la confiance témoignée par l'acceptation des 3 préavis présentés lors de ce Conseil.

De plus, il informe l'assemblée de l'engagement de M. Dominique Fernbach (*présent dans cette salle ce soir*) comme employé communal à la voirie en remplacement de M. Nicolas Favre, démissionnaire.

Puis, M. le Syndic présente les changements occasionnés par le système comptable de deuxième génération "MCH2" dont l'objectif est de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes du secteur public soit :

- Un nouveau plan comptable plus détaillé et harmonisé.
- Compte de résultat à plusieurs niveaux.
- Comptabilisation des immobilisations améliorée.
- Etats financiers obligatoires.
- Des recommandations pour le traitement comptable et la comptabilisation.
- Une meilleure transparence des comptes communaux vis-à-vis de la population.

Toutes les communes vaudoises adopteront le référentiel comptable MCH2 d'ici 2027.

M, le Syndic précise également que l'entier du document présenté ce soir (39 pages) a été mis sur l'Extranet communal à disposition des conseillères et conseillers communaux.

16.d) Législature 2026 – 2031 : calendrier électoral, séance d'information à la population par M. Pascal Favre.

M. le Syndic rappelle tout d'abord que Monsieur Pierre Valet, Municipal, et lui-même, Pascal Favre, Syndic ne se représenteront pas.

Le calendrier pour les élections communales générales 2026 se présente comme suit :

- 1er tour, Municipalité et Conseil communal le 08 mars 2026 (*avec dépôt des listes au plus tard le lundi 12 janvier 2026 à 12h.00 très précise*).
- 2ème tour, Municipalité et Conseil communal le 29 mars 2026 (*avec dépôt des listes au plus tard le mardi 10 mars 2026 à 12h.00 très précise*).

- 1er tour, Syndicature le 26 avril 2026 (avec dépôt des listes au plus tard le mardi de Pâques 07 avril 2026 à 12h.00 très précise).
- 2ème tour, Syndicature le 17 mai 2026 (avec dépôt des listes au plus tard le mardi 28 avril 2026 à 12h.00 très précise).

M. Pascal Favre, Syndic, encourage un maximum de conseillères et conseillers communaux à rempiler et il annonce qu'une assemblée ouverte à toute la population sera organisée fin octobre - début novembre en souhaitant la participation de tous les Présidents de commissions afin de répondre aux questions qui pourraient être soulevées par cette tâche de conseiller communal. Il encourage également les conseillères communales et les conseillers communaux qui le souhaitent de franchir le pas et de s'intéresser à la fonction de Municipal puisque les places sont ouvertes.

Et, surtout, n'hésitez pas à faire de la pub. autour de vous dans votre réseau de connaissances tant pour le Conseil communal que la Municipalité.

16.e) Remerciements à Mme Annelise Isaaz et bienvenue à M. Roger Bataillard par M. Pascal Favre.

M. Pascal Favre, Syndic, prend la parole pour remercier chaleureusement Madame Annelise Isaaz qui met fin à son mandat de Municipale le 30 juin 2025 après 19 ans de fidélité au service de notre commune.

19 années, cela correspond à 19 x 48 séances par année soit 912 séances. Converti en heures (*moyenne de 2 heures et demie par séance*), cela nous amène à ~2'300 heures sans compter préalablement, les heures de préparation, ni les heures passées en diverses représentations au sein des diverses fonctions occupées en parallèle de la charge de municipale dans les associations intercommunales.

Nous garderons un excellent souvenir de tous ces moments passés en ta compagnie et nous tenons à te remercier chaleureusement pour tout le chemin parcouru au long de ton mandat. Annelise déclare que "ce fut 19 années de plaisir d'être parmi vous".

Et maintenant, bienvenue à toi Roger qui, ce printemps, a accepté de relever le challenge d'une activité au sein de la Municipalité. Tu seras, nous en sommes sûrs, bien intégré au sein d'une équipe municipale qui a encore de nombreux défis à relever.

17. Divers et propositions individuelles.

M. Patrick Nessi, Président, informe l'assemblée que le Bureau n'a reçu aucune proposition individuelle par écrit.

M. J.-P. Martin : qu'en est-il avec le chantier de l'ancienne "ferme Raymond Pittet" en face de la chapelle ?

M. Pascal Favre, Syndic : la Municipalité est en attente de la dépose d'un permis de construire complémentaire de la part d'un promoteur qui a formulé une offre de reprise auprès de l'office des faillites. Une reprise d'activité devrait, nous l'espérons, se dessiner d'ici la fin de l'année 2025 pour autant que la mise à l'enquête complémentaire se déroule sans trop de difficultés.

M. Guenzi : où en est-on avec l'enfouissement de la ligne du LEB ?

M. Pascal Favre, Syndic : la situation est plus délicate qu'imaginé au départ. Actuellement, le LEB rencontre quelques difficultés avec certains des prestataires mandatés et, si cela nécessite que les études se poursuivent avec de nouveaux prestataires, automatiquement, il y aura des retards dans la délivrance des prestations.

La cadence 10 minutes telles que souhaitées au départ, est moins urgente pour le Canton qui souhaite que les projets soient aboutis avant d'être présentés au risque de prolonger les temps de procédures. Selon nos dernières informations, cette nouvelle ligne ne sera pas mise en service avant 2035.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier aussi que la Confédération serre partout la vis financière (*dans ce cas, crédit accordé de 150 Mio plus une rallonge de 18 Mio*) et beaucoup de projets

en cours sont remis en question et doivent être justifiés. Cela implique également un décalage dans le processus.

En conclusion, on peut supposer que la gare “provisoire” risque de durer.

M. Demaurex : où en est-on avec le radar pédagogique ?

M. Pierre Valet, Municipal : le radar est commandé et sera posé sur différents mâts de l'éclairage public permettant de se raccorder électriquement et, c'est la Romande énergie qui doit effectuer cette installation ; nous l'espérons cette année encore.

M. B.Martin : concernant le SGRZA, qu'en est-il avec le refus de la commune d'Oulens ?

M. Pascal Favre, Syndic : effectivement, le Canton avait dit qu'il fallait l'accord de toutes les communes du périmètre mais, la commune d'Oulens n'étant ni un “centre d'intérêt” ni un “centre régional”, le Canton a décrété que cela n'avait pas d'incidence sur la procédure de notre région. Ces informations sont récentes et la validation de ce système de gestion des zones d'activité devrait être réalisée par le Canton dans le courant de cet automne.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président rappelle que la prochaine séance du Conseil communal est agendée au jeudi 02 octobre 2025 à 20h.00 dans cette même salle des Combles de la Maison de commune et lève la séance à 21h.57 en annonçant que le Bureau a prévu les prolongations autour d'une verrée qui nous attend au restaurant « le Timme » (*à la rue de Lausanne*).

M. le Président :
Patrick Nessi

Le secrétaire :
Bernard Cherpit